

N.B: le paiement de votre cotisation à l'association s'intègre au plan comptable dans les charges déductibles à l'IS (Compte 628100 - cotisations diverses). Un reçu vous sera adressé.

Merci d'adresser ce bulletin par courrier à : Association des entreprises de l'actiparc de Grézan, PERTUIS FROID, 850 rue le Corbusier - 30000 Nîmes et joindre un chèque\* à l'ordre de l'association des entreprises de l'actiparc de Grézan d'un montant de : (cochez le montant correspondant)

- 150 €, pour moins de trois salariés
- 200 €, entre 3 et 10 salariés
- 250 € entre 11 et 35 salariés
- 350 € pour plus de 35 salariés

**Afin que nous puissions actualiser votre inscription sur le site Internet de l'association et son espace adhérent, merci de renseigner les informations ci-dessous.**

Raison sociale : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

Email générique de l'entreprise : .....

Site web : .....

Nombre de salariés : .....

Nom du responsable : .....

Prénom du responsable : .....

Qualité du responsable : .....

Email direct du responsable : .....

Téléphone mobile du responsable : .....

Activité de l'entreprise (en quelques mots) : .....

.....

.....

.....

\*virement bancaire possible, recevez un RIB sur simple demande à : [info@zi-grezan.asso.fr](mailto:info@zi-grezan.asso.fr)